

SPL OCEAN MARAIS DE MONTS TOURISME

ASSURANCE "AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES"

LOT N° 3

DOSSIER DE PROCEDURE ADAPTEE

Le présent dossier comporte :

WORD	1 / Acte d'engagement	8 pages
	2 / Modèle d'attestation compagnie assurance	1 page
	3 / Annexe "Convention de gestion"	5 pages
PDF	4 / Cahier des clauses particulières	26 pages
	5 / Dossier technique	9 pages
TOTAL		49 pages

SPL OCEAN MARAIS DE MONTS TOURISME

ACTE D'ENGAGEMENT

LOT N° 3

ASSURANCE "AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES"

**Procédure adaptée, selon les articles L. 2123-1 et R. 2123-1
et suivants du code de la commande publique**

Marché n° :

PIECES CONTRACTUELLES :

I / Pièces particulières :

- Acte d'engagement et son annexe "Convention de gestion"
- Cahier des clauses particulières

II / Pièces générales :

- Code des assurances
- Code de la commande publique

Nom du candidat : ASSURANCES PILLIOT
N° tél. : 03 21 98 97 00
N° fax : 03 21 95 66 66
Courriel : celine.Scotte@pilliot.fr

ARTICLE 1 / IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Le pouvoir adjudicateur

LA SPL OCEAN MARAIS DE MONTS TOURISME

La personne habilitée à signer le marché

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SPL OCEAN MARAIS DE MONTS TOURISME,

autorisé en application de la délibération n° du lui donnant délégation pour signature du présent marché.

L'ordonnateur

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SPL OCEAN MARAIS DE MONTS TOURISME,

Le comptable public assignataire des paiements

KPMG ENTREPRISES – LA ROCHE SUR YOU

ARTICLE 2 / CONTRACTANT(S)

Je soussigné,

NOM et PRENOM PILLIOT JACQUES.....

A compléter **selon la forme de la candidature** :

agissant (cocher la case correspondante) :

☐ **en candidat unique pour le compte de :**

- identification :
- adresse du siège social :
-
-

☒ **comme mandataire du groupement constitué des membres suivants pour lesquels doivent être précisés :**

- intitulé social complet : ASSURANCES PILLIOT
- adresse du siège social : RUE DE WITTERNESSE BP 40 002 – 62922 AIRE SUR LA LYS CEDEX
- intitulé social complet : GREAT LAKES INSURANCE SE.....
- adresse du siège social : KONIGINSTRASSE 107 – 80802 MUNICH - ALLEMAGNE.....
-
- intitulé social complet :
- adresse du siège social :
-
-

- après avoir pris connaissance du cahier des charges assurance "**flotte automobile et risques annexes**" et des documents qui y sont mentionnés ;

- et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations exigés aux articles R. 2142-5 à R. 2142-14 et R. 2143-3 du code de la commande publique.

m'engage, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **6 mois** à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

ARTICLE 3 / DUREE DU MARCHE ET DELAIS

Le marché est conclu pour une durée de **4 ANS, 4 MOIS et 27 JOURS** à compter du **05 AOÛT 2021** avec possibilité de résiliation annuelle du contrat pour les deux parties sous préavis de **4 mois** avant l'échéance.

ARTICLE 4 / PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées au cahier des clauses particulières. L'acheteur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit : (joindre un RIB ou un RIP)

- du compte ouvert au nom de ASSURANCES PILLIOT
- sous le numéro 53956316002.....
- code banque 16706 code guichet 00061 clé 08.
- à CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE

N° SIRET qui sera utilisé pour déposer la facture dans Chorus Pro :
422 060 236 00086

L'unité monétaire d'exécution des prestations et de tous les actes qui en découlent est l'euro.

Le paiement s'effectuera par virement et selon les dispositions spécifiques propres au Code des assurances et prévues au cahier des clauses particulières.

ARTICLE 5 / OFFRE FINANCIERE

Les prix du présent marché sont :

- Pour l'offre de base, des prix unitaires ;
- Pour la prestation supplémentaire éventuelle "Auto-mission collaborateurs" des prix forfaitaires ;

révisables en fonction de l'indice SRA publié par l'association SRA.

Cet indice est obtenu en faisant la moyenne des trois indices suivants :

- * *Taux horaire de la main d'œuvre,*
- * *Prix de vente des ingrédients de la peinture,*
- * *Prix des pièces de rechange.*

La réponse à l'offre de base et à la prestation supplémentaire éventuelle est obligatoire.

La non-réponse du candidat à l'offre de base et à la prestation supplémentaire éventuelle entraînera l'irrégularité de son offre.

La prestation supplémentaire éventuelle n° 1 pourra être retenue en complément de l'offre de base.

Les variantes libres ne sont pas autorisées.

5.1 - OFFRE DE BASE - ASSURANCE AUTOMOBILE**Garanties de même nature que celles du contrat actuel*** **Sur le véhicule PEUGEOT 2008 SUV immatriculé FL-301-HG**

- Responsabilité civile - Protection juridique
- Individuelle conducteur
- Vol - Incendie - Forces de la nature - Vandalisme - Attentat
- Catastrophes naturelles
- Bris de glaces
- Contenu du véhicule
- Assistance y compris rapatriement des personnes sur véhicules ≤ à 3,5 t
- Tous dommages accidentels

* **Franchises**

- Franchise en dommages (vol, incendie, tous dommages accidentels) : **NEANT**

	SANS franchise
Prime HT annuelle	276,93 €
Prime TTC annuelle	345,42 €

■ **NOM DE LA COMPAGNIE : GLISE**

5.2 - PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE N° 1 - ASSURANCE AUTO-MISSION COLLABORATEURS

Concerne **21** collaborateurs - Contrat de 1^{ère} ligne

Prime HT annuelle	= 325,39 €
Prime TTC annuelle	= 400,00 € (prime mini irréductible de 280 € TTC/an)
Taux TTC de régularisation par km au dessus de 10 000 km	= 0,04 €

■ **NOM DE LA COMPAGNIE : GLISE**

ARTICLE 6 / OBSERVATIONS - AMENDEMENTS

Les observations, amendements et commentaires éventuels doivent faire l'objet, en annexe du présent acte d'engagement, d'une énumération précise et exhaustive. Ils doivent être numérotés.

Nombre d'observations / amendements :

1*

*Voir notre annexe à l'AE

L'absence d'indication du nombre d'observations/amendements ou l'indication "zéro" observation/amendement manifestera l'acceptation intégrale, par l'assureur, des clauses particulières du cahier des charges.

En l'absence d'observation, d'amendement et/ou de commentaire, le contrat établi par l'assureur comportera le cahier des clauses particulières figurant au cahier des charges dans son texte intégral. Le cahier des clauses particulières ne pourra être complété ou modifié que des seuls amendements, observations et commentaires mentionnés à l'article "OBSERVATIONS - AMENDEMENTS" ci-dessus et acceptés par l'acheteur.

ARTICLE 7 / ENGAGEMENT SUR LA SITUATION JURIDIQUE ET FISCALE

Le candidat retenu s'engage à fournir à l'acheteur, tous les 6 mois à compter de la notification et jusqu'au terme du marché, les documents prévus à l'article D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 et à l'article R. 1263-12 du code du travail.

L'acheteur pourra résilier le marché aux torts de l'assureur si ce dernier refuse de produire ces pièces, après mise en demeure d'un délai minimum d'un mois.

Par ailleurs, si l'acheteur est informé par un agent de contrôle de la situation irrégulière du candidat retenu au regard des articles L. 8221-3 à L. 8221-5 du code du travail, celui-ci encourt en application de l'article L. 8222-6 du code du travail, soit la résiliation du marché sans indemnité, à ces frais et risques, soit l'application de pénalités contractuelles.

ARTICLE 8 / PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, le titulaire du marché et l'acheteur s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, le Règlement général sur la protection des données (règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016).

Le titulaire du marché devra apporter à l'acheteur des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du règlement européen et garantisse la protection des droits de la personne concernée.

A cet effet, le titulaire du marché s'engage à :

- garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent marché ;
- collecter et traiter les données personnelles uniquement dans la finalité poursuivie par l'exécution du marché ou en exécution d'une obligation légale ou avec l'accord explicite de l'acheteur ;
- collecter et traiter les données conformément aux instructions données par l'acheteur et informer ce dernier de toute instruction qui conduirait à une violation du règlement européen pour la protection des données ;
- veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données personnelles en application du présent contrat s'engagent à respecter la confidentialité des données et reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel.

Le titulaire du marché est aussi tenu à une obligation d'assistance, d'alerte et de conseil. Ainsi, si pour le titulaire, une instruction de l'acheteur constitue une violation des règles en matière de protection des données, il devra immédiatement l'en informer.

Si le titulaire envisage de faire appel à un sous-traitant, il devra obtenir l'autorisation écrite de l'acheteur. Le sous-traitant est soumis aux mêmes obligations que celles prévues au présent contrat. Si le sous-traitant ne respecte pas ses obligations, le titulaire est pleinement responsable vis-à-vis de l'acheteur de l'exécution par le sous-traitant de ses obligations.

Le titulaire du marché devra également :

- mettre à disposition de l'acheteur, à sa demande, la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes les obligations imposées par le RGPD ;
- communiquer à l'acheteur le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données s'il en a désigné un en application de l'article 37 du RGPD.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original,

A AIRE SUR LA LYS, le 14/06/2021

Signature du candidat
(Précédée de la mention "lu et approuvé")

Cachet commercial

En cas de groupement, la signature du mandataire engage tous les membres du groupement

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement,

☐ Selon l'Offre de base - Assurance automobile

Pour un montant annuel TTC de : €

☐ Avec la Prestation supplémentaire éventuelle n° 1 - Assurance auto-mission collaborateurs

Pour un montant annuel TTC de : €

A, le / /

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur,

Date d'effet du marché : 05/08/2021

ATTESTATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

La compagnie d'assurance GLISE

dont le siège social est situé à MUNICH (Allemagne)

reconnaît avoir reçu l'intégralité du cahier des charges correspondant au lot n° 3 "**AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES**" de la SPL OCEAN MARAIS DE MONTs TOURISME comportant :

1 / Acte d'engagement	8 pages
2 / Modèle d'attestation compagnie assurance	1 page
3 / Annexe "Convention de gestion"	5 pages
4 / Cahier des clauses particulières	26 pages
5 / Dossier technique	9 pages
TOTAL	49 pages

La compagnie précitée atteste qu'elle dispose des agréments administratifs relatifs aux branches concernées par la présente assurance conformément au Code des assurances.

Nom et signature du responsable du dossier

A AIRE SUR LA LYS

le 14/06/2021

par délégation, le courtier mandataire

ANNEXE À L'ACTE D'ENGAGEMENT

CONVENTION DE GESTION

(*) Cocher la case correspondante

1 / DECLARATION DE SINISTRE

* La déclaration initiale et les éléments ultérieurs du dossier de sinistre pourront être transmis :

✓ Par téléphone ☒

✓ Par courrier ☒

✓ Par mail ☒

Cocher toutes les solutions acceptées

En cas de réponse positive à la déclaration par mail, préciser les formats de fichiers acceptés en pièce jointe (*.jpg, *.doc, *.pdf, *.msg, *.xls, *.zip, *.rar,...).

TOUS FORMATS A VOTRE CONVENANCE

* L'assureur fournira des constats amiables pré-imprimés avec ses coordonnées :

OUI * ☒

NON * ☐

* La déclaration de sinistre fera l'objet d'un accusé réception de l'assureur sous un délai de **2** jours.

* Ce récépissé contiendra la désignation nominative du gestionnaire de ce dossier :

OUI * ☒

NON * ☐

* Les dossiers seront tous suivis par le même interlocuteur :

OUI * ☒

NON * ☐

2 / ATTESTATION D'ASSURANCE

L'attestation d'assurance sera transmise dans un délai de **1** jour (immédiat sur l'extranet) à compter de la déclaration du véhicule.

3 / GESTION DES SINISTRES - INDEMNISATION

- * L'assureur dispose-t-il d'un numéro d'appel pour l'assistance en cas de panne ?

OUI * ☒

NON * ☐

Si Oui, préciser le quel et les horaires du service communiqué avec la carte verte après notification de marché

- * L'assuré sera autorisé à saisir directement l'expert :

OUI * ☒

NON * ☐

- * L'assureur est-il signataire des conventions IRSA et IRCA ?

OUI * ☐

NON * ☒

- * L'assureur règlera directement les garagistes, carrossiers ou autres réparateurs :

OUI * ☒

NON * ☐

- * L'assureur acceptera le réparateur choisi par l'assuré :

OUI * ☒

NON * ☐

- * L'assureur s'engage à procéder au règlement de l'indemnité dans un délai de **1** jour à compter de la remise du rapport d'expertise.

- * L'assureur accepte-t-il de préfinancer les franchises vis-à-vis des garagistes avec remboursement trimestriel par l'assuré ?

OUI * ☒

NON * ☐

4 / BONUS - MALUS

Le contrat est-il soumis à la règle du BONUS - MALUS ?

OUI * ☐

NON * ☒

5 / SITE EXTRANET

L'assureur propose de mettre à disposition de l'assuré un site extranet :

OUI * ☒

NON * ☐

Si OUI, ce site extranet permet :

- * L'accès aux relevés détaillés de la sinistralité (par numéro, date, type de garantie, % de responsabilité, véhicule) :

OUI * ☒

NON * ☐

- * L'accès aux valeurs de l'indice servant à l'indexation des primes :

OUI * ☒

NON * ☐

- * L'émission de constats amiables pré-imprimés avec les coordonnées de l'assureur :

OUI * ☐

NON * ☒

- * La saisie des sinistres (déclaration et complément à déclaration) :

OUI * ☒

NON * ☐

Préciser la taille des fichiers admis (en Mo) : 6 MO

- * L'accès aux dossiers sinistres en cours :

OUI * ☒

NON * ☐

- * La consultation des statistiques sinistres :

OUI * ☒

NON * ☐

- * Mise à disposition d'une assistance téléphonique :

OUI * ☒

NON * ☐

6 / BILAN DE SINISTRALITE

- * L'assureur pourra-t-il adresser à la demande de l'assuré le bilan de la sinistralité depuis la prise d'effet du contrat ?

OUI * ☒NON * ☐

Sous quel délai à partir de la demande de l'assuré ? **5** jours.

- * L'assureur accepte-t-il de faire apparaître les rubriques suivantes dans son bilan de sinistralité :

✓ N° du sinistre chez l'assureur, le courtier (éventuellement) et l'assuré	☒
✓ Nature du sinistre/événements/circonstances	☒
✓ Cause du sinistre	☒
✓ Date du sinistre	☒
✓ Noms du tiers et du conducteur	☒
✓ N° d'immatriculation du véhicule	☒
✓ Pourcentage de responsabilité	☒
✓ Montant du sinistre provisionné	☒
✓ Montant du sinistre réglé	☒
✓ Date de déclaration du sinistre	☒
✓ Etat de la procédure	☒
✓ Montant des honoraires d'expert	☒
✓ Date de règlement de l'indemnisation	☒

Cocher toutes les solutions acceptées.

7 / INDEXATION

Quelle sera la période retenue / le trimestre retenu pour chacune des composantes de l'indice ?

- * Taux horaire de la main d'œuvre :

1^{re} période*☐

ou

2^e période *☒

Année : **2021**

- * Prix de vente des ingrédients de la peinture :

1^{re} période*☐

ou

2^e période *☒

Année : **2021**

* Prix des pièces de rechange :

1^{er} trimestre * ☐ ou 2^e trimestre * ☐

3^e trimestre * ☒ ou 4^e trimestre * ☐

Année : **2021**

8 / PRODUCTION DES QUITTANCES

L'assureur s'engage à produire annuellement une quittance donnant le détail et les modalités de calcul de la prime et faisant donc apparaître :

- ✓ Les prix unitaires HT par type et catégorie de véhicules avant indexation : ☒
- ✓ Les prix unitaires HT par type et catégorie de véhicules après indexation : ☒
- ✓ La valeur des indices retenus pour l'indexation des prix unitaires : ☒
- ✓ Le rappel du montant de la prime provisionnelle HT et TTC : ☒
- ✓ La prime annuelle régularisée HT et TTC : ☒
- ✓ La prime de régularisation HT et TTC à payer : ☒

Fait à AIRE SUR LA LYS le 14/06/2021

Signature du Candidat